



# Communiqué de presse



PRÉFET DE LA  
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le  
22 février 2019

## Épisode de pollution de l'air en Haute-Garonne

*Le département de la Haute-Garonne est concerné par un dépassement du seuil d'alerte pour un phénomène de pollution atmosphérique le vendredi 22 et le samedi 23 février 2019.*

### Description du phénomène

*Les conditions météorologiques très stables accompagnées d'une inversion thermique marquée sur une large partie du territoire ont favorisé l'accumulation des particules en suspension dans l'atmosphère sous l'effet des émissions polluantes. Une masse d'air chargée en particules en suspension stagne ainsi sur une partie de la région Occitanie.*

*Les conditions météorologiques prévues dans les prochaines heures devraient être peu favorables à la dispersion des polluants pour la journée du samedi.*

Face à cette situation, le préfet de la Haute-Garonne a décidé la mise en œuvre de mesures d'urgence destinées à limiter l'émission de polluants :

- Abaissement des vitesses maximales autorisées de 20km/h
- Interdiction de l'écobuage agricole
- Report d'opérations industrielles polluantes

### Comment limiter la pollution de l'air ?

- Réduire les vitesses de tous les véhicules ;
- Pratiquer le covoiturage,
- Utiliser les transports en commun,
- Privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;
- Éviter d'allumer des feux d'agrément ;
- Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;
- Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;
- Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.

### Contacts Presse

Élise LAFON

☎ 06.81.10.18.78  
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU

☎ 07.85.02.55.71  
☎ 05.34.45.38.31

Gaëtan DELAGNES

☎ 07.77.94.26.07  
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Etienne

31038 TOULOUSE

CEDEX 9

☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez  
consulter les  
précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :*

<http://haute-garonne.gouv.fr/communiqués>

**Par ailleurs des recommandations sanitaires doivent être adoptées :**

**En cas de pollution aux particules en suspension :**

**Recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles :**

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :
  1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
  2. Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
  3. Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

**Recommandations pour la population générale :**

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :
  1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).

**En cas de pollution à l'ozone :**

**Recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles :**

- Évitez les sorties durant l'après-midi.
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :
  1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).
  2. Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
  3. Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

**Recommandations pour la population générale :**

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :

1. Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).

Pour plus de renseignements complémentaires :

[oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

● *Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.*

● *Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)*